

Arrondissement de Forcalquier

Téléphone : 04.92.74.40.25

Email : mairie.quinson@wanadoo.fr

MAIRIE DE



QUINSON

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018 – 19 HEURES**

Présents :

ANDRE DE LA PORTE Paul - BAGARRE Robert - BERNE Arlette – ESPITALIER Jacques (Maire et Président de séance) – GARCIN René – GONSOLIN Yves (*à partir du point n° 4*) - GUIGNANT Francis - PETIT Geneviève (*à partir du point n° 5*) - QUEROL Andrée

Absentes :

BOTTET Manuelle
MERIE Isabelle

Secrétaire :

GUIGNANT Francis

Monsieur le Maire propose le vote à main levée pour toutes les décisions qui seront prises au cours de cette séance : approbation à l'unanimité.

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 novembre 2018 (délibération).

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu qui a été établi suite à la séance du 22 novembre 2018.

Approbation à l'unanimité.

2) Cantine scolaire : renouvellement de la convention avec le Laboratoire Départemental Vétérinaire pour l'année 2019 (délibération).

Monsieur le Maire rappelle que la convention liant la commune au Laboratoire Départemental Vétérinaire chargé de procéder à des analyses de la propreté des surfaces de la cantine scolaire, arrive à terme le 31 décembre 2018 et qu'il convient de la renouveler pour l'année 2019.

Il donne lecture de la convention proposée pour l'année 2019 et notamment du montant estimatif des prestations de services envisagées qui s'élèverait à 183.34 € HT, précision étant apportée que celui-ci peut varier en fonction du nombre et du type de paramètres recherchés et des résultats d'analyses.

Approbation à l'unanimité.

3) DETR 2019 – demande de subvention pour la réhabilitation et la remise aux normes de l'aire de jeux de la cour de l'école primaire (délibération).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'aire de jeux de la cour de l'école primaire est fortement dégradée et que sa réhabilitation et sa remise aux normes est nécessaire, ceci en vue d'assurer la sécurité des enfants.

Il propose de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et présente le plan de financement suivant :

- travaux de réhabilitation et remise aux normes	14 150 € HT
- DETR 2019 40 %	5 660 €
- autofinancement	8 490 €

Approbation à l'unanimité.

4) DLVA : demande d'attribution d'un fonds de concours au titre de l'année 2019 : travaux de voirie pour la réfection et la mise en sécurité de la voie d'accès à la zone artisanale (délibération).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de mise en œuvre de travaux de voirie nécessaires à la réfection et à la mise en sécurité de la voie d'accès à la zone artisanale.

Ce dossier a obtenu une subvention au titre de la DETR 2018 d'un montant de 20 563.00 € représentant 50 % du montant estimé (41 126.40 € HT).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'anticiper une demande de subvention auprès de la DLVA, dans le cadre de l'attribution du fonds de concours 2019.

Le plan de financement serait le suivant :

- montant de l'opération HT	41 126.40 € (49 351.68 € TTC)
- DETR 2018 (50 %)	20 563.00 €

La DLVA sera sollicitée en vue de l'attribution d'un montant le plus élevé possible.

Au vu de la nécessité urgente de réaliser les travaux, ceci afin de préserver la sécurité des usagers, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une délibération de principe qui sera portée à connaissance de la DLVA.

Approbation à l'unanimité.

5) Parc photovoltaïque – affectation des recettes liées aux mesures d'accompagnement.

Monsieur le Maire suggère qu'une délibération définisse précisément l'affectation des recettes liées aux mesures d'accompagnement relatives à la réalisation d'un parc photovoltaïque sur la commune.

Il propose d'adresser aux conseillers municipaux un projet de délibération qu'il soumettra à leur avis.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Cette question sera représentée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

6) SAS Escapade Terre Océane : redevance annuelle suivant article 23 de la délégation de service pour l'exploitation du camping municipal « Les Prés du Verdon » (délibération).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la délégation de service public qui a été consentie à SAS Escapade Terre Océane pour la gestion du camping municipal « Les Prés du Verdon », l'article 23 de la convention précise qu'une redevance annuelle est due par le délégataire en contrepartie du droit d'exercer le service délégué.

Le conseil municipal fixe par obligation le tarif de chaque année en fonction des résultats d'exploitation de l'année N-1 qui ne pourra excéder 1 % du résultat net du délégataire.

Cette redevance est due au 1^{er} janvier de chaque année.

Monsieur le Maire présente le compte de résultat pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017 qui fait ressortir un résultat net de 423 150 €.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le montant de la redevance due par SAS Escapade Terre océane, soit 4 231.50 €.

Approbation à l'unanimité.

7) Pôle Emploi – proposition de mise en œuvre d'un contrat PEC « Parcours Emploi Compétence » (délibération).

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le nouveau dispositif mis en place par l'Etat, le PEC, qui remplace les contrats aidés.

Le contrat initial doit être conclu pour une période de 9 mois maximum avec possibilité de renouvellement actuellement en attente de nouvelles instructions ministérielles.

La commune bénéficiera d'une participation financière fixée à 40 % du SMIC brut pour 20 heures hebdomadaires maximum.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le principe de la mise en œuvre de ce dispositif, de lancer un appel à candidature et de réexaminer ce dossier lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Approbation à l'unanimité.

8) SIVU Enfance Jeunesse Verdon – fonctionnement et décision sur l'engagement du futur Contrat Enfance Jeunesse 2019 (délibération).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au SIVU Enfance Jeunesse Verdon, créé le 1^{er} janvier 2015, en charge de missions de loisirs pour les jeunes de 3 à 17 ans.

Il dresse un bilan des actions menées mais expose également les difficultés rencontrées dans la gestion de ce syndicat et indique au conseil municipal que les autres communes adhérentes, Allemagne en Provence et Esparron de Verdon réfléchissent actuellement sur la meilleure solution à adopter : maintien ou dissolution du Syndicat Intercommunal Enfance Jeunesse Verdon.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reporter cette question à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1)** Madame Andrée QUEROL présente à l'assemblée les reports d'investissement 2018 sur 2019 ainsi qu'un tableau reprenant les pourcentages d'occupation du personnel sur les services pour 2018.
- 2)** Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du dossier PLU (Plan Local d'Urbanisme).
- 3)** Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conjointement avec les services de la DLVA, la numérisation du cimetière communal est en cours de finalisation.
En ce qui concerne les rues et voies communales, il propose aux conseillers municipaux de leur adresser les plans qui ont été réalisés ce qui leur permettra d'émettre des suggestions pour les rues et voies qui ne sont pas dénommées ou qui doivent être renommées.
- 4)** Monsieur le Maire présente une demande formulée par un administré de la commune pour l'autoriser à ramasser des truffes à Male-Sauque. Approbation à l'unanimité.
- 5)** Monsieur René GARCIN présente à l'assemblée un devis émanant des services de l'ONF relatif à la réalisation d'un diagnostic arboricole sur l'ensemble du territoire communal, notamment pour les platanes du Coulet. Ce dossier sera représenté lors de l'examen du budget 2019.
- 6)** Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux un dossier reçu de la DLVA relatif au transfert de la compétence « commerce ». Il propose de leur adresser ce dossier pour avis et de l'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Approbation à l'unanimité.
- 7)** DLVA : Madame Andrée QUEROL informe l'assemblée qu'une réunion de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) s'est déroulée le 04 décembre dernier et que le rapport sera proposé à délibération lors d'une prochaine séance.

Plus aucune autre question n'étant abordée, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures.

Le secrétaire de séance
GUIGNANT Francis

Le Maire
ESPITALIER Jacques